

# GRAND CONSEIL

Question Gabriel Kolly et Patrice Jordan

2014-CE-76

**Planification directrice des forêts fribourgeoises :  
coût, utilité et procédure pour les mandats externes**

DIAF  
27.03.2014

---

La DIAF a lancé cet hiver une consultation pour une planification directrice des forêts (PDFF). Un questionnaire participatif a été mis en ligne. Le but de cette planification était de consulter la population afin de connaître son avis concernant l'avenir des forêts fribourgeoises. On peut se demander quelle est la pertinence de cette démarche participative et quel en est son coût en période d'économie.

Nous demandons par conséquent au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le coût de cette démarche participative ?
- Est-il exact que deux bureaux d'ingénieurs ont été engagés pour effectuer cette étude et piloter cette démarche ?
- Pourquoi nommer deux bureaux d'ingénieurs ?
- Quelles ont été les procédures de sélection de ces bureaux d'ingénieurs ?
- Quelles sont les raisons qui font que le Service des forêts et de la faune ne pouvait pas effectuer les travaux à l'interne ?
- Plus généralement, sur quels critères sont attribués les mandats externes au sein du Service des forêts et de la faune ?
- La DIAF considère-t-elle que les réponses à ce questionnaire participatif constituent une base solide pour fixer les défis futurs de la forêt fribourgeoise ?
- Est-il exact que plusieurs groupes de travail ont été formés ? Quels ont été les critères de sélection pour le choix des membres de ces groupes de travail ?

(Sig.) Gabriel Kolly et Patrice Jordan, députés